

Montréal, le 31 octobre 2021



Chers parents,

Voici quelques informations pour vous.

Présence des parents dans l'école

Comme mentionné à l'assemblée générale des parents, l'ensemble des directions des écoles alternatives du CSSDM ont entrepris des démarches afin de permettre aux parents de venir en classe tout en respectant les mesures sanitaires. Ces démarches avancent tranquillement. La Santé publique a émis des recommandations que la Direction générale du CSSDM analyse présentement. À suivre.

Nouveau formulaire pour les tests rapides à l'école

La DRSP a ajouté une nouvelle mesure, comme vous avez pu le lire dans l'infolettre du CSSDM envoyée le vendredi 29 octobre. En résumé, si un cas de COVID-19 est déclaré dans une classe, il est possible, selon le contexte, ([Détails dans l'infolettre du CSSDM](#)) que des employés de l'ambulance Saint-Jean se déplacent à notre école pour tester tous les élèves de la classe du cas en question.

Ce nouveau contexte entourant le dépistage pour tous les élèves d'une classe nécessite que vous ayez à signer un nouveau formulaire d'autorisation. Cette deuxième autorisation permettra à l'école de faire passer un test rapide à votre enfant même s'il n'est pas symptomatique.

Ancien formulaire :

3. Dépistage de la COVID-19 dans l'école
En acceptant que votre enfant participe au dépistage de la COVID-19 à l'école, vous acceptez :
- que votre enfant obtienne gratuitement à l'école un test rapide Panbio pour la détection de la COVID-19, lorsqu'il présente des symptômes durant la journée;
- qu'un intervenant formé par la santé publique fasse un prélèvement nasal sur votre enfant afin de réaliser le test lorsque celui-ci est requis;
- que les résultats des tests soient conservés de façon confidentielle dans l'établissement scolaire et à la direction de santé publique de votre région et par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Nouveau formulaire :

3. Dépistage de la COVID-19 dans l'école
En acceptant que votre enfant participe au dépistage de la COVID-19 à l'école, vous acceptez :
- que votre enfant obtienne gratuitement à l'école un test de dépistage pour la détection de la COVID-19, lorsque celui-ci est requis;
- qu'une personne désignée et ayant visionné les vidéos de la Direction de la santé publique fasse un prélèvement à votre enfant afin de réaliser le test;
- que les résultats des tests demeurent confidentiels.

Le nouveau formulaire en version *papier* vous sera transmis cette semaine par l'intermédiaire de votre enfant. Pour toutes informations supplémentaires à propos des tests rapides, cliquez sur ce lien : [tests-rapides-feuillelet-parents-29-10-21.pdf](#)

Merci de votre collaboration et bonne semaine à tous!

Sophie Daigle
Directrice